



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

- Formations INTRA ou INTER
- Événementiel : séminaires, échanges entre CE, journées à thème
- Autres prestations



Spécialisée CE & CHSCT – Intervention France entière

# FORMATION

## LA DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL

### Référence :

041-315-12

### Durée :

2 jours

La Délégation Unique du Personnel (DUP) d'une entreprise est constituée de membres du personnel élus par les salariés, cumulant, d'une part les attributions des Délégués du Personnel, d'autre part celles des membres du Comité d'Entreprise. Ces membres peuvent aussi cumuler les fonctions de membres du CHSCT.

La formation est à jour de la loi REBSAMEN du 17 août 2015.

### Public

Elus de CE

### Pré-requis

Pas de pré-requis

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif est de comprendre le fonctionnement et les rouages de la Délégation Unique du Personnel, les avantages pour l'entreprise et les représentants du personnel. Ne seront traités en détail que les missions correspondant au mandat de délégué du personnel et de membre du comité d'entreprise.

C'est aussi :

- **Savoir** appréhender l'articulation entre les fonctions de délégué du personnel, de membre du comité d'entreprise et de membre du CHSCT.
- **Connaitre** les droits respectifs des membres de la DUP et de l'employeur.
- La DUP instrument de dialogue social au sein de l'entreprise.

### Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation

## PROGRAMME

- Définition de la Délégation Unique du personnel (DUP)
- Distinction entre DUP ancienne formule, DUP loi Rebsamen et DUP conventionnelle
- La place et la composition de la DUP
- Rôle de l'employeur dans la mise en place des institutions
- Les attributions du Délégué du Personnel au sein de la DUP
  - les demandes du personnel et la transmission à la Direction et les suites à donner
  - la tenue du registre des délégués du personnel
  - Interagir avec les autres représentants du personnel
  - Les relations avec l'Inspecteur du travail
  - Le droit d'alerte
  - Les réunions avec l'employeur
  - Les relations avec les salariés
  - Le statut
- Les attributions du membre du Comité d'Entreprise au sein de la DUP
  - La mise en place – les moyens d'actions
  - Les moyens financiers
  - Attributions économiques et professionnelles du CE
  - Attributions sociales et culturelles du CE
- Les attributions du membre du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
  - La mise en place – les moyens d'actions
  - Les missions
- Les règles générales du mandat au sein de la DUP
- Les heures de délégation
- La liberté de déplacement
- La formation



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

- L'organisation et la tenue des réunions de la DUP
- La protection des membres de la DUP : qui est protégé ?
- Quelle procédure obligatoire de l'employeur en cas de licenciement et quel contrôle de l'Inspecteur du travail ?
- Cerner les caractéristiques du délit d'entrave